

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT CHRIST BRIOST
Séance du 18 juillet 2024**

Envoyé en préfecture le 25/07/2024
Reçu en préfecture le 25/07/2024
Publié le
ID : 080-218006609-20240725-DEL_02_180724-DE



Délib. n° 02/180724

L'An deux mil vingt quatre, le dix huit juillet à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion extraordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 10

Présent(s) : 6

Pouvoir(s) : 3

Date de convocation :

11/07/2024

Secrétaire de séance :

Mr LABRUYERE Renaud

Etaient présents :

Mr BELLARD Joël	Mr LABRUYERE Renaud	Mr LEPOIX Pierre
Mme SZAREK France	Mme GRIMAU X Brigitte	Mme GRIFFON Brigitte

Absent(s) excusé(s) : Mr **BIGOT** Arnaud, Mr **BURLAT** Julien, Mr **DEVAUX** Maxime et
Mme **LECAT** Vanessa

Pouvoir(s) : Mr **BIGOT** Arnaud à Mme **GRIMAU**X Brigitte
Mr **DEVAUX** Maxime à Mr **LABRUYERE** Renaud
Mme **LECAT** Vanessa à Mme **GRIFFON** Brigitte

**Objet : DÉLIBÉRATION MODIFIANT LA DELIBERATION N° 13/280324
PORTANT SUR LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
EFFECTUÉS PAR LE TE 80 (Territoire d'Energie de la Somme)**

Monsieur le Maire présente à nouveau à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par le Territoire d'Energie de la Somme relatif à la pose de 18 points lumineux neufs, dans la rue du Canton des Vignes, Place de Briost et rue du Tordoir de la Commune.

Après avoir reçu l'arrêté attributif des services de la Préfecture de la Somme, relatif à cette opération, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de **25 593,00 € TTC**, par **délibération annulant ainsi celle prise en date du 28 mars 2024, sous le numéro 13/280324.**

Si le Conseil Municipal accepte, il sera établi entre le Territoire d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- **Détail des montants pris en charge par la Fédération**
 - ✧ 20 % du coût HT dans la limite des dépenses
 - ✧ 50 % du coût HT des travaux de rénovation d'armoire de commandes et de mise aux normes du réseau
 - ✧ La maîtrise d'œuvre de 7 % du coût HT des travaux
 - ✧ La TVA sur les travaux..... **11 158,00 €**
- **Subvention Fonds Vert (15% du montant total HT)** **3 234,45 €**
- **Contribution de la Commune.....** **11 200,55 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'adopter le projet présenté par le Territoire d'Energie de la Somme,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 11 200,55 €.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Joël BELLARD

